

## Un témoignage extraordinaire réduit à rien les calomnies du New York Times contre Benoît XVI sur l'affaire Murphy (2)

Author : Rédaction RC

Categories : [Cathophobie](#)

Date : 1 avril 2010

Remettre les pendules à l'heure sur l'affaire du prêtre abuseur sexuel de Milwaukee, le Père Lawrence Murphy

Par le P. Thomas Brundage, JCL

*(suite et fin, la première partie se trouve [ici](#))*

- « En premier lieu, pour ce qui est des informations inexactes fournies par le **New York Times**, l'**Associated Press** et tous ceux qui utilisent ces sources, je n'ai jamais été contacté par ces agences d'information mais cela ne les a pas empêché de me citer. À peu près toutes les citations qu'on me prête sont tirées d'un document que l'on peut trouver en ligne avec l'échange de correspondances entre le Saint Siège et l'archidiocèse de Milwaukee. Dans un document manuscrit du 21 octobre 1997, on me cite disant "il y a des chances que cette situation puisse être des plus épouvantables, en raison du grand nombre, et particulièrement parce qu'il sont physiquement faibles, des personnes vulnérables". On cite aussi ceci de moi : "L'approche des enfants se faisait dans le confessionnal où une question sur la circoncision entamait la sollicitation".
- Le problème avec ces déclarations qui me sont attribuées, c'est qu'elles furent manuscrites. Ces documents ne furent

pas écrits par moi [*et leur graphie*] ne ressemble pas à ma façon d'écrire à la main. La syntaxe est semblable à ce que j'aurais pu déclarer mais je n'ai aucune idée de qui a pu écrire

ces déclarations, bien qu'on me les attribue. Quand j'étais en première année à l'École de journalisme de l'Université de Marquette, on m'avait appris, lorsque c'était nécessaire, à vérifier,

re-vérifier et vérifier trois fois nos citations. Personne n'a jamais pris contact avec moi au sujet de ce document, écrit par une source qui n'est inconnue. Discerner la vérité prend du temps

et il est patent que le **New York Times**, l'**Associated Press** et les autres n'ont pas pris le temps de vérifier les faits.

- De plus, dans le document que constitue la lettre du 19 août 1998 de l'archevêque **Weakland** à celui qui était alors au Vatican le secrétaire de la Congrégation pour la doctrine de la foi, l'archevêque **Tarcisio Bertone**, l'archevêque **Weakland** écrivait qu'il m'avait donné pour instruction de suspendre <sup>3bis</sup> les poursuites contre le Père **Murphy**. Le Père **Murphy**, cependant, décéda deux jours plus tard et le fait est que le jour de son décès, il était toujours accusé dans un procès criminel ecclésiastique. Personne ne semble s'en rendre compte. Si l'on m'avait demandé de suspendre <sup>3bis</sup> ce procès, j'aurais très certainement insisté pour qu'un appel soit fait auprès de la cour suprême <sup>4</sup> de l'Église, et si nécessaire auprès de **Jean-Paul II**. Cette procédure aurait pris des mois, sinon plus.
- Deuxièmement, pour ce qui est du rôle de celui qui était alors le cardinal **Joseph Ratzinger** (aujourd'hui pape **Benoît XVI**) dans cette affaire, je n'ai aucune raison de croire qu'il y ait été impliqué de quelque manière. Qu'on mette cette affaire devant sa porte est un énorme saut tant en logique qu'en information.
- Troisièmement, l'attribution de compétence pour entendre des cas d'abus sexuels sur des mineurs est passée de la Rote romaine à la Congrégation pour la doctrine de la foi, dirigée par le cardinal **Ratzinger**, en 2001. Jusqu'alors, la plupart des appels allaient à la Rote et nous savions par expérience que les procès pouvaient languir pendant des années dans ce tribunal. Dès que la compétence a passé à la Congrégation pour la doctrine de la foi, j'ai pu constater, comme beaucoup de mes confrères canonistes, que les affaires d'abus sexuels étaient menées rondement, avec équité et avec le respect dû à toutes les parties en cause. Je n'ai aucun doute que c'est là l'œuvre de celui qui était alors le cardinal **Ratzinger**.
- Quatrièmement, le pape **Benoît XVI** n'a cessé de présenter ses excuses pour la honte que constituent les abus sexuels sur des enfants, à plusieurs occasions et devant l'opinion mondiale. Cela n'était jamais arrivé auparavant. Il a rencontré des victimes. Il a serré la bride à des conférences épiscopales dans leur entier sur ces affaires, la dernière en date étant la Conférence des évêques d'Irlande. Il a été le plus réactif et de plus agissant de tout responsable

international de

l'Église dans l'Histoire quant au fléau des abus sexuels du clergé sur des mineurs. Loin de devoir être stigmatisé d'inaction sur ces affaires, il s'est révélé être un vigoureux et efficace

meneur sur ces questions.

- Enfin, au cours des vingt-cinq dernières années, une action énergique a été menée dans l'Église pour éviter qu'on fasse du mal aux enfants. Les candidats à l'entrée au séminaire font l'objet d'une évaluation sexuelle et psychologique complète avant d'y être admis. Presque tous les séminaires consacrent des efforts à un environnement sécurisé pour les enfants. On a constaté très peu de cas récents d'abus sexuels de membres du clergé sur des enfants au cours de la dernière décennie, voire au-delà.
- Les diocèses catholiques dans tout le pays ont pris des mesures extraordinaires pour assurer la sécurité des enfants et des adultes vulnérables. Un seul exemple, qui n'est absolument pas le seul, pris dans le diocèse d'Anchorage où je travaille actuellement. Ici, pratiquement toutes les toilettes publiques des paroisses ont un panneau demandant si une personne a été la victime d'un abus de la part de quiconque appartenant à la paroisse. Un numéro de téléphone est donné pour qu'on signale l'abus et presque tous les employés d'églises dans l'archidiocèse doivent prendre part à une formation annuelle dans un cours de sécurité de l'environnement. Je ne sais pas trop ce que l'Église pourrait faire de plus.
- 
- Pour conclure, les faits survenus dans les années 1960 et 1970 d'abus sexuels sur des mineurs et de sollicitation au confessionnal par le Père **Lawrence Murphy** sont des crimes qualifiés et horribles. Au nom de l'Église, je suis profondément désolé et honteux des malversations commises par des frères prêtres, mais j'ai conscience que ma peine est sans doute de peu d'importance quarante ans après les faits. La seule chose que nous puissions faire à présent c'est d'apprendre la vérité, d'implorer le pardon et de faire tout ce qui est humainement possible pour guérir les blessures. Tout le reste, j'en suis assuré, est entre les mains de Dieu. »

Source (en anglais) : [Catholic Anchor](#)

3bis. Des recherches ultérieures me font modifier ma traduction d'hier : *to abate*, dans le vocabulaire juridique, veut bien dire *suspendre*.

4. Tribunal suprême de la Signature apostolique.